



Procès-verbal Conseil Municipal du 10 avril 2018

Séance du 10-04-2018
Convocations et affichage du 04-04-2018

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian HUS.

Présents : MMES DE PAIX DE CŒUR Marion, FOUCHER Chrystelle, HERVOCHE Aurélie.
MM. BLOINO Didier, BUTAUD Daniel, CHASSIGNET Éric, COMBET Bernard,
HUS Christian, LUNEL Romain, PICAUD Grégory, SEMAM Fayçal,

Absents excusés :

Madame ALLOT Nathalie pouvoir à Monsieur LUNEL Romain.
Monsieur ECK Julien pouvoir à Monsieur CHASSIGNET Éric.
Monsieur FERRIER Rodolphe pouvoir à Madame DE PAIX DE CŒUR Marion.
Monsieur SMOLKOWICZ Gérard pouvoir à Monsieur BUTAUD Daniel.

Secrétaire de séance : Monsieur PICAUD Grégory.

0- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2017.

Ce point a été adopté :

Pour : 15-

Mmes DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM.

Mme ALLOT pouvoir à M.LUNEL.

M. ECK pouvoir à M. CHASSIGNET.

M. FERRIER pouvoir à Mme DE PAIX DE CŒUR.

M. SMOLKOWICZ pouvoir à M. BUTAUD.

1- Adoption du Compte Administratif 2017 de la Commune.

Monsieur le Maire laisse la présidence à Madame DE PAIX DE CŒUR. Monsieur le Maire quitte la salle.

Le résultat 2017 se construit de la manière suivante :

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice:	696 731.03
- Dépenses de l'exercice :	621 835.38
- Capacité de financement 2017 :	74 895.65
- Besoin de financement 2016 :	136 874.51

- Besoin de financement cumulé :	61 978.86
<u>Section de fonctionnement :</u>	
- Recettes de l'exercice :	1 402 845.65
- Dépenses de l'exercice :	728 072.22
- Résultat de l'exercice :	674 773.43
- Résultat 2016 disponible :	915 683.68
- Résultat cumulé :	1 590 457.11

Sur présentation du rapport de Madame DE PAIX DE CŒUR, 1^{ère} Adjointe au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 14-

Mmes DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, LUNEL, PICAUD, SEMAM.

Mme ALLOT pouvoir à M. LUNEL.

M. ECK pouvoir à M. CHASSIGNET.

M. FERRIER pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. SMOLKOWICZ pouvoir à M. BUTAUD.

Madame DE PAIX DE CŒUR propose à l'assemblée de présenter et voter le compte administratif du Service de l'Eau prévu dans l'ordre du jour au point 6. Le Conseil Municipal accepte.

6- Adoption du Compte Administratif 2017 du Service de l'Eau.

Le résultat 2017 se construit de la manière suivante :

<u>Section d'investissement :</u>	
- Recettes de l'exercice:	29 853.00
- Dépenses de l'exercice :	627.28
- Résultat de l'exercice :	29 225.72
- Capacité de financement 2016 :	334 582.48
- <u>Capacité de financement cumulé :</u>	363 808.20
<u>Section d'exploitation :</u>	
- Produits de l'exercice :	29 904.28
- Charges de l'exercice :	29 853.00
- Résultat de l'exercice :	51.28
- Capacité de financement 2016 :	1 332.24
- Résultat cumulé :	1 383.52
<u>Résultat de clôture :</u>	365 191.72

Sur présentation du rapport de Madame DE PAIX DE CŒUR, 1^{ère} Adjointe au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 14-

Mmes DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, LUNEL, PICAUD, SEMAM.

Mme ALLOT pouvoir à M. LUNEL.

M. ECK pouvoir à M. CHASSIGNET.

M. FERRIER pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. SMOLKOWICZ pouvoir à M. BUTAUD.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

2- Adoption du Compte de Gestion 2017 de la Commune.

Le compte administratif présenté par l'ordonnateur est, en toute valeur, égal au compte de gestion du trésorier principal.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2017 présenté par le trésorier principal de la commune.

Ce point a été adopté :

Pour : 15-

Mmes DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM.

Mme ALLOT pouvoir à M.LUNEL.

M. ECK pouvoir à M. CHASSIGNET.

M. FERRIER pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. SMOLKOWICZ pouvoir à M. BUTAUD.

3- Affectation du résultat 2017 de la Commune.

Compte tenu des équilibres financiers constatés au compte administratif, il est proposé d'affecter 294 874.86 € au compte 1068 et 1 295 582.25 € en report à nouveau.

Sur présentation du rapport de Monsieur HUS, Maire, ce point a été adopté :

Pour : 15-

Mmes DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM.

Mme ALLOT pouvoir à M.LUNEL.

M. ECK pouvoir à M. CHASSIGNET.

M. FERRIER pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. SMOLKOWICZ pouvoir à M. BUTAUD.

4- Adoption du Budget Primitif 2018 de la Commune.

Le budget primitif 2018 s'équilibre à 2 568 253.25 € en section de fonctionnement et à 1 602 774.86 € en section d'investissement. Au-delà des dépenses de gestion courante de la commune, il comporte des opérations majeures :

Inscrites en investissement :

- Aménagement et rénovation de la Plaine des Jeux du Jard (215 000 €)
- Enfouissements des réseaux éclairage public et candélabres impasse de Brégy (180 000 €)
- Aménagement PMR perron de la mairie, rénovation kiosque Aubigny, réfection entrée parking du cimetière et aménagement de l'école (149 500 €)
- Réhabilitation de la signalisation communale (65 500 €)
- Eclairage liaison douce Aubigny/Montereau (150 000 €)

L'annuité de la dette 2018 s'élève à 34 468 € dont 28 000 € de capital remboursé et 6 468 € d'intérêts.

Monsieur SEMAM Fayçal s'interroge sur le compte 022 (dépenses imprévues) qui a pratiquement doublé par rapport à l'exercice précédent.

Monsieur HUS Christian répond que ce poste ne correspond pas à une dépense particulière, c'est simplement une ligne budgétaire qui permet de palier à des dépenses inattendues. Le montant de ce compte est réglementé.

Sur présentation du rapport de Monsieur HUS, Maire, ce point a été adopté :

Pour : 15–

Mmes DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM.

Mme ALLOT pouvoir à M.LUNEL.

M. ECK pouvoir à M. CHASSIGNET.

M. FERRIER pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. SMOLKOWICZ pouvoir à M. BUTAUD.

5- Fixation des taux d'imposition des taxes communales.

Comme depuis maintenant plusieurs années, les taux d'impôts de la Commune ne seront pas augmentés. Ils conservent donc leur niveau précédent :

Taxe d'habitation : 2.71%

Taxe foncier Bâti : 14.64%

Taxe foncier non bâti : 12.21%

Ce point a été adopté :

Pour : 15–

Mmes DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM.

Mme ALLOT pouvoir à M.LUNEL.

M. ECK pouvoir à M. CHASSIGNET.

M. FERRIER pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. SMOLKOWICZ pouvoir à M. BUTAUD.

7- Adoption du Compte de Gestion 2017 du Service de l'Eau.

Le compte administratif présenté par l'ordonnateur est, en toute valeur, égal au compte de gestion du trésorier principal.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2017 présenté par le trésorier principal de la commune pour le budget du Service de l'Eau.

Ce point a été adopté :

Pour : 15–

Mmes DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM.

Mme ALLOT pouvoir à M.LUNEL.

M. ECK pouvoir à M. CHASSIGNET.

M. FERRIER pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. SMOLKOWICZ pouvoir à M. BUTAUD.

8- Adoption du Budget Primitif 2018 du Service de l'Eau.

Le budget 2018 du Service de l'Eau s'équilibre à 30 911.52 € en exploitation et est en suréquilibre d'investissement de 93 033.20 €.

La subvention du budget de la Commune s'élève à 27 500 €.

En investissement est inscrit une dépense de 300 000 € pour la réhabilitation du château d'eau (rénovation de la voute du réservoir).

Sur présentation du rapport de Monsieur HUS, Maire, ce point a été adopté :

Pour : 15–

Mmes DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM.

Mme ALLOT pouvoir à M.LUNEL.

M. ECK pouvoir à M. CHASSIGNET.

M. FERRIER pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. SMOLKOWICZ pouvoir à M. BUTAUD.

9- Subventions aux associations pour 2018.

Après examen de tous les dossiers présentés par les associations, le Conseil Municipal décide pour l'année 2018 d'allouer les subventions suivantes :

Associations	Subventions 2018
ADPEVM	500 €
ANCIENS COMBATTANTS	350 €
ASCMJ	5 000 €
ASCV	3 000 €
ASSOC. ECOLE AURIOL	2 000 €
COMITE DES FETES	10 000 €
M.A.M.V.	5 000 €

Madame HERVOCHE Aurélie et Monsieur SEMAM Fayçal quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Monsieur COMBET Bernard demande si l'on connaît le nombre d'adhérents de l'ASCMJ avec la proportion des Montjarcien par section.

Madame DE PAIX DE CŒUR Marion informe disposer des données de l'année dernière et indique que le bureau de l'association a changé en décembre dernier.

Monsieur BUTAUD Daniel souhaite connaître s'il y a plus de Montjarcien que d'extérieurs.

Madame DE PAIX DE CŒUR Marion lui répond qu'il y a plus d'extérieurs que de Montjarcien mais qu'il devrait y avoir d'autres sections proposées l'année prochaine pour tenter d'inverser la tendance.

Monsieur BLOINO Didier demande ce qu'est l'association M.A.M.V.

Madame DE PAIX DE CŒUR Marion lui répond qu'il s'agit d'une association qui restaure les anciens avions basés sur l'aérodrome. D'ailleurs, ils seront présents lors du meeting prévu au mois de septembre.

Sur présentation du rapport de Monsieur HUS, Maire, ce point a été adopté :

Pour : 12–

Mmes DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER..

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, HUS, LUNEL, PICAUD.

Mme ALLOT pouvoir à M.LUNEL.

M. ECK pouvoir à M. CHASSIGNET.

M. FERRIER pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. SMOLKOWICZ pouvoir à M. BUTAUD.

Abstention : 1–

M. COMBET

Madame HERVOCHE Aurélie et Monsieur SEMAM Fayçal reprennent la séance.

10- Frais de scolarité.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une demande de participation financière concernant un enfant de la commune qui est scolarisé dans une école spécialisée à Moissy-Cramayel. Cette participation s'élève à 836 € pour l'année scolaire 2016/2017 et à 830 € pour l'année scolaire 2017/2018.

Compte tenu qu'il en va de l'intérêt de cet enfant.

Le Conseil Municipal accepte le paiement des frais de scolarité à hauteur de 836 € pour l'année scolaire 2016/2017 et 830 € pour l'année scolaire 2017/2018 et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette délibération.

Pour : 15-

Mmes DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM.

Mme ALLOT pouvoir à M.LUNEL.

M. ECK pouvoir à M. CHASSIGNET.

M. FERRIER pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. SMOLKOWICZ pouvoir à M. BUTAUD.

11- Décisions du maire.

N° 18-01 du 08/01/2018 : Attribution du contrat de conseil et d'assistance pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol liées à la législation de l'urbanisme.

L'attribution du contrat de conseil et d'assistance pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol liées à la législation de l'urbanisme à la URBANENCE sise 1 rue Rosa Bonheur 77000 MELUN, dont M. CHELALA Jean Gabriel est le gérant.

Hors dossiers soumis à étude d'impact ou Enquête Publique, qui seront facturés dans le cadre d'une mission conseil. Les montants s'entendent Hors Taxes :

CERTIFICAT D'URBANISME	Modèle Arrêté
Informatif	25,00 €
Opérationnel	60,00 €

DECLARATION PREALABLE/PERMIS DE CONSTRUIRE/DEMOLIR	Modèle Arrêté
Surface de plancher entre 0 et 39 m ² Y compris : Piscine, modification façade, toiture, clôture, mur, pylônes, terrasse, changement de destination	115,00 €
Surface de plancher entre 40 et 150 m ²	190,00 €
Surface de plancher entre 150 m ² et 500 m ²	250,00 €
Surface de plancher entre 500 m ² et 1000 m ²	300,00 €
Surface de plancher + de 1000 m ²	500,00 €
Conformité sans recollement	190,00 €

DIVISION / AMENAGEMENT	Modèle Arrêté
Déclaration Préalable pour division de 0 à 5 lots	90,00 €
Permis d'Aménager de 0 à 10 lots	180,00 €
Permis d'Aménager de 10 à 30 lots	250,00 €

Permis d'Aménager de plus de 30 lots	500,00 €
--------------------------------------	----------

ERP	Modèle Arrêté
Autorisation Travaux instruite isolement ou dans le cadre d'un permis de construire	80,00 €

La mission de conseil en urbanisme sera facturée au temps passé pour conseil avec remise d'une note ou d'un acte, sous la base de 80 € HT/l'heure. Les réunions ou rendez-vous en mairie seront rémunérés sous la base de 410 €.

Le présent contrat est passé à concurrence d'un montant plafond annuel de 25 000 € HT.

Le présent contrat est établi pour une durée d'un an, à compter de sa signature.

Il peut être résilié soit de plein droit à son échéance, soit par décision de la personne responsable.

N° 18-02 du 08/01/2018 : Avenant n° 1 du marché relatif à la révision du PLU de la commune.

Le diagnostic qui a été élaboré depuis plus de 2 ans suite à la reprise du dossier du PLU nécessite une actualisation de l'ensemble des données, c'est pourquoi il y a eu lieu de modifier le marché initial. Le montant supplémentaire est de 1 260 € HT. Le nouveau montant du marché est arrêté à la somme de 20 855 € HT.

N° 18-03 du 21/03/2018 : Adoption du contrat avec la S.A. SACPA.

Dans la préservation de l'intérêt général, la commune doit organiser le service de capture, prise en charge et enlèvement des animaux ainsi que la gestion d'une fourrière animale. L'offre de la S.A. SACPA répond à ce besoin.

C'est pourquoi le contrat avec la S.A. SACPA sise à CASTELJALOUX (47700) 12 Place Gambetta a été adopté à compter du 1^{er} juillet 2018. Le montant forfaitaire annuel de la prestation est de 733.49 € HT.

12- Questions diverses.

Aucune question diverse n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire a levé la séance à 20 heures 55.